

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

1- REHABILITATION DU BATIMENT SITUE PLACE VILLADAR EN LOCAL A USAGE ASSOCIATIF – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Annule et remplace la délibération N°2-2418 du 27.02.2017

La Mairie s'est rendue compte lors de l'état des lieux que des travaux supplémentaires devraient être prévus pour la réhabilitation du local (plâtrerie, réfection du sol). Il y a donc lieu d'annuler et de remplacer la délibération n°2-2418 du 27 février 2017 pour déterminer le nouveau montant prévisionnel des travaux.

Au vu des devis transmis, le montant des travaux de réhabilitation s'élèverait à 22 770.75€ HT et le montant des fournitures serait de 2 620.47€ HT.

2- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (retire et remplace la délibération n° 2-1959 du 07.04.2014)

Par délibération n°3-2434 du 3 avril 2017, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

Vu les observations émises par la Préfecture de la Haute-Garonne en date du 10 avril 2017 par laquelle il nous est demandé de retirer cette délibération car elle n'est pas accompagnée d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux de la commune, il y a lieu de la retirer et de la remplacer en y annexant ce tableau.

3- ACHAT D'UN BROYEUR DE DECHETS ORGANIQUES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

La commune a décidé d'équiper les services techniques d'un broyeur de déchets organiques pour recycler les déchets verts de la commune (branches, rameaux, arbustes et débris de végétaux).

L'entreprise ETS LOUIS GAY SAS a été retenue pour un montant de 35 000.00 € HT. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

4- TRANSFERT DE LA SALLE DES MARIAGES ET DEPLACEMENT DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

En raison des travaux de réhabilitation, d'extension et mise en conformité de la Mairie, la salle du Conseil Municipal, où sont célébrés les mariages, sera indisponible durant le temps des travaux.

Dans le cadre des mêmes travaux, les bureaux du secrétariat vont être déménagés dans un local communal situé Place Villadar.

Après avis favorable du Procureur de la République de Toulouse, il a été décidé :

- de célébrer les mariages à la salle des fêtes communale « Jean Blanc » située chemin du Gâ et d'y déplacer les registres d'Etat Civil (2017-2018) lors des cérémonies
- de déplacer l'ensemble des registres d'Etat Civil de la commune dans le local communal situé Place Villadar, durant la durée des travaux.

5- ADHESION A L'ASSOCIATION « ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN »

Depuis sa création en 1995, l'association « Arbres et Paysages d'Autan » a pour objectif de promouvoir le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous.

La commune a décidé d'adhérer à cette association afin de créer un partenariat par lequel la municipalité pourra faire appel aux conseils techniques et au savoir-faire de l'association tout au long de l'année pour :

- Aménager écologiquement les espaces verts et naturels,
- Sensibiliser les habitants de la commune,
- Etre assisté pour la bonne prise en compte du patrimoine arboré,
- Participer en tant qu'élus à des formations sur la connaissance et la gestion des arbres, ou en proposer aux agents.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Travaux rue de l'église : Les travaux démarreront aux environs du 15 mai 2017.
- Le rond point à l'entrée du village côté Castelnau a été aménagé avec la plantation de romarins.

Ondes, le 28 avril 2017

Le Maire,
André PAVAN

